

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du mardi 7 novembre 2017 à 20 h 30

L'an deux mil dix-sept, le mardi sept novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Plouégat-Moysan.

Présents : ADAM Philippe, CLOAREC Mickael, DERRIEN Corinne, FLOCH André, GEFFROY Rémi, GIROTTO François, GRILLE Régis, HARDOUINEAU Christian, Le ROLLAND Christine, LE SCORNET Isabelle, MERRANT Patricia, MORVAN Henriette, RESPRIGET Marie-Louise.

Absents :

Procurations	PRIGENT Jacqueline donne procuration à GIROTTO François.
Afférents au conseil municipal :	14
Nombre de conseillers en exercice :	tous les conseillers en exercice
Présents :	13 votants et 1 procuration
Date de convocation :	27 octobre 2017
Secrétaire de séance :	MERRANT Patricia

Le procès verbal de la séance du 4 juillet a été adopté à l'unanimité.

#### **ORDRE DU JOUR**

#### **1) Transfert des compétences « Zones d'activités Economiques (ZAE) » : approbation du rapport de la CLECT du 28 septembre 2017**

Les élus, à l'unanimité approuvent le transfert de compétences « zones d'activités économiques » (ZAE) et valident le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 28 septembre 2017.

#### **2) Fonds de concours 2017 de Morlaix Communauté**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à solliciter un fonds de concours d'un montant de 9453 € pour l'année 2017 auprès de Morlaix Communauté pour la réalisation d'un équipement.

#### **3) Régime indemnitaire : RIFSEEP (Régime Indemnitaire en tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertise et de l'Engagement Professionnel)**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'assemblée délibérante fixe la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen ou le montant des indemnités applicables à ses agents. Les attributions individuelles sont de la compétence de l'autorité territoriale dans le respect des critères définis par l'assemblée.

Chaque assemblée peut instaurer un régime indemnitaire selon les mêmes dispositions que celles prévues pour les fonctionnaires de l'Etat de corps équivalent ou opter pour la conception d'un système original en respectant le principe selon lequel les agents territoriaux ne peuvent percevoir un montant global de primes supérieur à celui auquel pourraient prétendre les fonctionnaires d'Etat d'un corps équivalent au cadre d'emplois concerné.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents les conditions du RIFSEEP.

#### **4) Décisions modificatives au budget**

Des ajustements budgétaires sont adoptés, à l'unanimité :

////////////////////////////////////

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du mardi 7 novembre 2017 à 20 h 30**

Budget ASPL :

012	64131	Rémunérations	+1000.00
011	611	Contrat de prestations de services	-1000.00

Budget Commune :

012	64131	Rémunérations	+2500.00
022	022	Dépenses imprévues	-2000.00
011	6228	Divers	-500.00

**5) Déclassement parcelle**

Monsieur Le Maire rappelle que le conseil municipal lors de sa séance du 30 juin 2011 a validé la cession de la parcelle D 1065 au profit de Monsieur Bertrand THOMAS au prix de 0.43 €/m2. Pour finaliser la vente, la délibération du 30 juin 2011 doit être complétée par une délibération complémentaire prononçant le déclassement de la parcelle. Les élus, à l'unanimité, prononcent le déclassement de la parcelle.

**6) Dispositif d'aide financière pour la destruction de nids de frelons asiatiques**

L'aide à la destruction des nids de frelons asiatiques de la commune et de Morlaix communauté se monte à 75% du coût de la destruction plafonnée au total à 75 €. Cette aide aux particuliers sera directement réglée sur présentation de justificatifs par la mairie.

**7) Soutien du Conseil municipal à la Motion de l'AMRF sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité » en date du 1<sup>er</sup> octobre 2017.**

La motion de l'association des maires ruraux en faveur des communes et de la ruralité est adoptée à l'unanimité.

**« Motion sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité**

Nous, Maires ruraux réunis en Congrès et en Assemblée générale à Poullan-sur-Mer (Finistère) le 1<sup>er</sup> octobre 2017 demandons au Parlement et au Gouvernement de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux. Elle doit porter une vision politique nouvelle et déterminée en faveur des territoires ruraux dans l'intérêt du Pays, de sa cohésion et de son équilibre.

Nos campagnes sont dynamiques, vivantes, solidaires et inventives. Elles sont une chance réelle pour notre pays dans une complémentarité assumée entre les territoires urbains et ruraux.

Pour la saisir, il faut redonner de la considération aux territoires ruraux et les mêmes capacités d'actions qu'aux territoires urbains. Il faut redonner espoir aux habitants et aux élus.

Ce combat, nous le menons malgré des années difficiles où les gouvernements successifs dévitalisent, par des mesures successives et sans fin, les communes et la ruralité de leurs compétences, de leurs moyens et des services nécessaires à leur dynamisme.

////////////////////////////////////

## COMMUNE DE PLOUEGAT-MOYSAN

Département du Finistère - Arrondissement de Morlaix - Canton de Plouigneau  
16 Hent Ti Ker – 29650 Plouégat-Moysan  
Tél : 02 98 79 21 93 – Fax : 02 98 79 22 65

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du mardi 7 novembre 2017 à 20 h 30

Parce que nous voulons construire NOTRE avenir, parce que nous avons la volonté de fabriquer demain :

- Nous avons besoin, en début de quinquennat, d'ingénierie réelle, d'une véritable simplification des procédures pour que des projets puissent voir le jour : éducation, santé, eau, assainissement, urbanisme et droit des sols, habitat, téléphonie, voirie, logement locatif, mobilité, culture,...
- Nous avons besoin de liberté et de souplesse en revenant sur les transferts obligatoires aux EPCI. De même qu'une lecture fine nécessaire au maintien en ZRR des communes qui en ont besoin (correction du décret ZRR qui exclut les communes en agglomération).
- Il nous faut dégager des moyens par des mécanismes de dotations dynamiques et pérennes, basés sur l'égalité entre urbains et ruraux, d'une péréquation plus forte.

Face à ce ras-le-bol général et pour défendre NOTRE futur, des centaines de maires se sont déjà réunis, grâce à l'action de plusieurs associations départementales pour faire entendre NOTRE voix, celle de la ruralité.

Ce fut le cas ces derniers jours dans l'Allier, dans le Puy-de-Dôme et le Lot. Ce sera le cas prochainement dans l'Eure et en Seine-Maritime. C'est aujourd'hui à Poullan-sur-Mer avec des congressistes venus de toute la France que les Maires ruraux s'engagent en faveur d'une loi adaptée aux territoires ruraux.

Avec esprit de responsabilité et combatifs, nous proposerons, à partir des 150 propositions des Etats Généraux de la ruralité dans les prochaines semaines un texte à destination du Parlement.

Ce texte visera à faciliter la vie des communes rurales et de ses habitants, à partir du constat que les législations actuelles et successives sont toutes d'inspiration et à dominante urbaine.

Nous appelons les Parlementaires à se saisir de cet appel pour le concrétiser. L'enjeu rural doit être véritablement pris en compte dans l'ensemble des textes de lois.

Nous appelons solennellement toutes les communes rurales de France à adopter une délibération demandant le vote d'une Loi-cadre « communes et ruralités » ».

Le Maire,

François GIROTTO.

////////////////////////////////////